Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 13 juillet 2021 à 19h30 sous la présidence de madame Andrée St-Laurent, maire. En plus de madame le maire étaient présents madame la conseillère Danielle Ouellet et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie, Jacquelin Goyette, Jason Gauvin-Landry et Patrick Delisle.

Mme Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

1.1 Mot du maire

Madame le maire ouvre la séance et elle invite à un moment de réflexion.

2021-07-121 **1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2021-07-122 **1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 8 juin 2021**

Chacun des membres ayant reçu une copie du dit procès-verbal dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités

2021-07-123 **1.5 Autorisation du paiement des dépenses du mois de juin 2021**

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de juin 2021. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 324 258,18 $.

Adoptée

1.6 Périodes de questions

2021-07-124 **1.7 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 192 200 $ qui sera réalisé le 20 juillet 2021**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Rivière-à-Pierre souhaite emprunter par billets pour un montant total de 192 200 $ qui sera réalisé le 20 juillet 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
487-20	192 200 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 487-20, la Municipalité de Rivière-à-Pierre souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 20 juillet 2021;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 janvier et le 20 juillet de chaque année;

3. les billets seront signés par la maire et la secrétaire-trésorière;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	**8 200 $**	
2023	**8 300 $**	
2024	**8 500 $**	
2025	**8 600 $**	
2026	**8 700 $**	**(à payer en 2026)**
2026	**149 900 $**	**(à renouveler)**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 487-20 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 20 juillet 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

2021-07-125 **1.8 Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	13 juillet 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10h00	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	20 juillet 2021
Montant :	192 200 $		

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-à-Pierre a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 20 juillet 2021, au montant de 192 200 $;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-RAYMOND-STE-CATHERINE

8 200 $	1,88000 %	2022
8 300 $	1,88000 %	2023
8 500 $	1,88000 %	2024
8 600 $	1,88000 %	2025
158 600 $	1,88000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,88000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

8 200 $	0,65000 %	2022
8 300 $	0,85000 %	2023
8 500 $	1,15000 %	2024
8 600 $	1,40000 %	2025
158 600 $	1,50000 %	2025

Prix : 98,32300 Coût réel : 1,98695 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-RAYMOND-STE-CATHERINE. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Rivière-à-Pierre accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-RAYMOND-STE-CATHERINE pour son emprunt par billets en date du 20 juillet 2021 au montant de 192 200 $ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 487-20. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

2021-07-126 **1.9 Récipiendaire de la bourse étudiante annuelle d'une valeur de 500 $ pour l'année 2021**

Tenant compte que, par l'adoption de la résolution 2015-06-96, le conseil a signifié son intention de soutenir les étudiants de Rivière-à-Pierre dans l'obtention de leur diplôme d'études secondaires;

Tenant compte que le conseil consacrera une somme annuelle de 500 $ à cet effet;

Tenant compte qu'un tirage a été effectué à la fin de l'année scolaire 2021 parmi les finissants de la sixième année;

Tenant compte que le gagnant de ce tirage se verra remettre la somme de 500 $ lors de la complétion de son diplôme d'études secondaires et sur présentation de ce diplôme;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De déclarer que le récipiendaire pour l'année 2021 est Xavier Côté;

Et de prendre note de la résolution CC06/15-06 de la Commission Scolaire de Portneuf qui appuie la résolution de la Municipalité de Rivière-à-Pierre en souscrivant un montant de 500 $ annuellement aux mêmes fins, étant entendu que les modalités seront établies ultérieurement par les représentants de la municipalité et de la commission scolaire.

Adoptée

2021-07-127 **1.10 Autorisation à payer une facture à Bédard Guilbault Inc. pour l'audit des livres et comptes l'année 2020**

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer une facture au montant de 16 999,05 $ à Bédard Guilbault Inc. pour l'audit des livres et comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Adoptée

2021-07-128 **1.11 Autorisation à payer deux factures à Morency Société d'avocats pour des services professionnels**

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer la facture # 194968 au montant de 4 168,28 $ taxes incluses et la facture # 19496 au montant de 1 841,97 $ à Morency, Société d'avocats, pour des services professionnels pour la non-conformité du bâtiment principal situé sur le lot 5 223 259 et sur le lot 5 223 242.

Adoptée

2. Sécurité publique

3. Transport routier et hygiène du milieu

2021-07-129 **3.1 Mandater les Entreprises JRSB Inc. pour le fauchage sur le bord des routes**

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater les Entreprises JRSB Inc. pour le fauchage sur le bord des routes au taux horaire de 120 $, taxes en sus, pour un total d'environ 30 heures.

Adoptée

2021-07-130 **3.2 Mandater Construction M. A. Paquet pour la rénovation de la toiture de la caserne et du centre d'interprétation du granite**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater Construction M.A. Paquet, représenté par Marco Paquet, pour la rénovation de la toiture de la caserne et du centre d'interprétation du granite. Les honoraires sont de 21 683 $, taxes en sus, tel que décrit sur leur offre de services en date du 18 mai 2021. Cette dépense est payée avec les sommes provenant du programme triennal d'immobilisation 2021-2022 et 2023.

Adoptée

3.3 Avis de motion du règlement # 499-21 décrétant une dépense de 992 000 $ dont un emprunt de 399 582 $ pour des travaux de voirie sur la rue de l'Église Est et la rue du Lac-Vert

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Jason Gauvin-Landry qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement # 499-21 *décrétant une dépense de 992 000 $ dont un emprunt de 399 582 $ pour des travaux de voirie sur la rue de l'Église Est et la rue du Lac-Vert* sera adopté.

3.4 Dépôt et présentation du projet de règlement # 499-21 *décrétant une dépense de 992 000 $ dont un emprunt de 399 582 $ pour des travaux de voirie sur la rue de l'Église Est et la rue du Lac-Vert*

2021-07-131 **3.5 Paiement nº 2 à Marcel Guimond et Fils Inc. pour les travaux effectués entre le 26 avril et le 14 mai 2021 dans le cadre du projet Remplacement de 2 ponceaux – Avenue du Centenaire et rue du Lac-Vert**

Attendu les travaux exécutés par Marcel Guimond et Fils entre le 26 avril et le 14 mai 2021 dans le cadre du projet de Remplacement de 2 ponceaux – Avenue du Centenaire et rue du Lac-Vert;

Attendu la recommandation de l'ingénieur M. Dominique Paradis de la firme Englobe datée du 6 juillet 2021;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité de Rivière-à-Pierre procède au paiement nº 2 pour un montant total de 31 074,14 $, taxes incluses, à l'entrepreneur Marcel Guimond et Fils.

Adoptée

2021-07-132 **3.6 Nouvelle programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (T.E.C.Q.) pour les années 2019 à 2023**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (T.E.C.Q.) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la T.E.C.Q. 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

2021-07-133

4.1 Location de logiciel d'infographie et vidéographie Gamme ADOBE

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser la location du logiciel Game ADOBE pour infographie et vidéographie pour le poste de l'agente de communication et soutien à la communauté au coût de 108,69 $ par mois pour un montant total de 1 304,28 $ taxes en sus. Cette dépense sera prise à même le budget OsezRap.

Adoptée

2021-07-134

4.2 Paiement à la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan pour l'étude de la qualité de l'eau des lacs

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer la facture # 122 pour une étude de la qualité de l'eau des lacs Vert, de la ferme, du Milieu et Morasse au montant de 11 763,84 $ taxes incluses. Il est à noter que cette dépense sera payée à même le surplus accumulé non-affecté.

Adoptée

2021-07-135

4.3 Adoption du règlement # 491-21 modifiant le règlement de zonage # 435-14 visant à prévoir des dispositions particulières pour encadrer l'implantation de chalets de chasse dans les zones forestières Fo-2, Fo-14 et Fo-15 sans désignation cadastrale

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 491-21 modifiant le règlement de zonage # 435-14 visant à prévoir des dispositions particulières pour encadrer l'implantation de chalets de chasse dans les zones forestières Fo-2, Fo-14, et Fo15 sans désignation cadastrale.

Adoptée

2021-07-136

4.4 Adoption du règlement # 492-21 modifiant le règlement de zonage # 435-14 visant à ajouter une nouvelle zone forestière Fo-17 afin de permettre le développement d'un projet récréotouristique

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 492-21 modifiant le règlement de zonage # 435-14 visant à ajouter une nouvelle zone forestière Fo-17 afin de permettre le développement d'un projet récréotouristique.

Adoptée

2021-07-137

4.5 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 450, chemin St-Laurent (lot # 5 222 767)

Attendu que M. Maurice St-Laurent a fait une demande de révision au conseil municipal concernant sa demande de dérogation mineure datée du 5 mai 2021;

Attendu que le conseil a étudié de nouveau la demande de dérogation mineure de M. Maurice St-Laurent;

Attendu que le conseil étudie la possibilité d'effectuer des changements à la sous-section 7.2.3 du règlement de zonage # 435-14 concernant les bâtiments accessoires en cour avant;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 450, chemin St-Laurent (lot # 5 222 767) tel que présentée. Cette résolution abroge la résolution # 2020-06-107.

Adoptée

2021-07-138

4.6 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1030, chemin du Lac-du-Sauvage Nord (lot # 5 222 657)

Attendu que M. Mathieu Germain et Mme Martine Desroches ont fait une demande de révision au conseil municipal concernant sa demande de dérogation mineure datée du 22 avril 2021;

Attendu que le conseil a étudié de nouveau la demande de dérogation mineure de M. Mathieu Germain et de Mme Martine Desroches;

Attendu que le conseil étudie la possibilité d'effectuer des changements à la sous-section 7.2.3 du règlement de zonage # 435-14 concernant les bâtiments accessoires en cour avant;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accepter la demande de dérogation mineure sur la propriété sise au 1030, chemin du Lac-du-Sauvage Nord (lot # 5 222 657) tel que présentée. Cette résolution abroge la résolution 2021-06-108.

Adoptée

5. Loisirs et services à la collectivité

2021-07-139

5.1 Résolution d'appui à la semaine de la sécurité ferroviaire

Attendu que la semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 20 au 26 septembre 2021;

Attendu qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Attendu qu'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.

Adoptée

2021-07-140

5.2 Invitation au tournoi bénéfice de la Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De commanditer un trou pour 100 $ à la Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf.

Adoptée

6. Correspondance

Programme d'aide à la voirie locale Entretien des routes locales 29 659 $
Programme d'aide à la voirie locale volet Accélération 482 368 $
Programme d'aide à la voirie locale volet Soutien 110 050 $

7. Périodes de questions

8. Levée de la séance

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry de lever la présente séance. La séance est levée par madame la maire à 20h47.

Andrée St-Laurent, maire	Mélanie Vézina, directrice générale & secrétaire-trésorière